

Engagements réciproques MPCC / SYMPATHISANTS n° 1

Engagements des adhérents « Sympathisants » envers le MPCC :

- Adhérer à la philosophie du MPCC (promouvoir l'image du cyclisme en luttant contre le dopage, et toute forme de triche),
- Ne pas défendre les intérêts de coureurs ayant été suspendu plus de 6 mois pour dopage ou ayant fait l'objet d'ouverture de procédures **telles que définies au règlement interne MPCC, à compter de la date d'adhésion.**
- Ne pas utiliser pour nos communications (publicité ou autres) des coureurs ou membres de staff suspendus pour dopage, ou ayant fait l'objet d'ouverture de procédures **telles que définies au règlement interne MPCC, à compter de la date d'adhésion.**
- Ne pas engager dans les staffs de communication cyclisme (relations publiques, consultants, autres) des coureurs suspendus pour dopage ou personnes impliquées dans des affaires de dopage, ou ayant fait l'objet d'ouverture de procédures **telles que définies au règlement interne MPCC, à compter de la date d'adhésion.**
- Nomination d'un contact référent,
- Encouragement aux différentes familles d'adhérer à MPCC,
- Envoi d'une demande d'adhésion individuelle motivée au MPCC,
- Versement d'une cotisation annuelle, définie par le Conseil et possibilité de dons complémentaires

Engagement du MPCC envers les adhérents « Sympathisants » :

- Information régulière des Sympathisants adhérents sur l'activité du MPCC,
- Envoi des comptes rendus de réunion (notamment sur l'application des règles entre équipes),
- Etudes des propositions des Sympathisants pour crédibiliser le cyclisme,
- Invitation à l'assemblée générale annuelle du MPCC